

Pour une démocratie vivante

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)
Action Solidarité Tiers Monde (ASTM)
ATD Quart Monde
forum
Mouvement Ecologique

Juillet 1999

Pour une démocratie vivante

1. Promouvoir les droits humains
2. Oeuvrer pour une société interculturelle
3. Contrecarrer la désagrégation du tissu social
4. Renforcer les structures participatives et la compétence politique du citoyen
5. Démocratiser les institutions
6. Améliorer l'accès à l'information
7. Soutenir l'action des ONG et encourager le bénévolat
8. Promouvoir l'expression culturelle et la recherche en sciences humaines et sociales
9. La démocratie ne se conçoit pas dans un cadre purement national, voire régional
10. Promouvoir le facteur humain

Pour une démocratie vivante

Le Luxembourg vient de vivre un moment fort de sa vie politique en démocratie: il a élu un parlement national, ses représentants au Parlement Européen et un nouveau gouvernement est en train de se former.

La démocratie, c'est plus que des élections parlementaires, qui n'ont lieu que tous les cinq ans. Pour approfondir la vie politique luxembourgeoise, pour élargir le débat public face aux défis de taille qui se posent à l'aube du XXI^e siècle, les organisations non gouvernementales énumérées ci-dessous, engagées dans des domaines très divers de la société civile, ont décidé d'intensifier leurs efforts et leur coopération en vue d'une plus grande démocratisation du processus décisionnel politique, condition même d'une meilleure prise en compte de leurs revendications sectorielles.

A cet effet elles lancent un double appel

- *aux autres associations non gouvernementales regroupant des citoyens afin qu'elles viennent les rejoindre pour élargir la présente plate-forme en un véritable forum des ONG et étoffer la discussion. Sont plus particulièrement bienvenues les ONG ouvertes aux citoyens de toutes origines prêtes à partager les objectifs de ces associations,*
- *aux responsables politiques afin qu'ils tiennent compte dans leur programme de gouvernement et durant la période législative à venir de revendications légitimes en vue d'un approfondissement de la vie démocratique au Luxembourg.*

Dans un premier temps les ONG signataires soumettent aux partis engagés dans les pourparlers en vue de la formation d'un gouvernement les éléments de réflexion suivants:

1. Promouvoir les droits humains

Les droits humains sont universels et indivisibles. Leur reconnaissance et leur respect constituent le fondement de toute société démocratique. Leur promotion doit être l'un des objectifs prioritaires de tout gouvernement. Au Luxembourg cette promotion implique notamment

- une meilleure intégration de l'éducation aux droits humains à tous les niveaux de l'enseignement par une approche cohérente et pluridisciplinaire;
- la garantie du respect des droits humains pour chaque citoyen, ce qui suppose d'accorder priorité à ceux dont les droits sont les plus lésés et de définir les responsabilités pour la mise en application de ces droits;
- un élargissement des droits et libertés garanties par la Constitution: droit à l'égalité entre femmes et hommes, droit à un environnement sain, droit à un développement durable respectueux des droits des générations futures, droit à une protection du patrimoine culturel et historique national et mondial.

Au niveau international le Luxembourg doit contribuer au respect et à la promotion des droits humains, p.ex.

- en s'engageant pour le respect de la dignité et des droits de toutes les personnes se trouvant sur le territoire de l'Union européenne, particulièrement des demandeurs d'asile;
- en favorisant des structures efficaces et démocratiques qui reflètent la priorité conférée par l'Union à la protection des droits fondamentaux par une politique globale qui est articulée, coordonnée et évaluée pour toutes les dimensions de la vie (logement, santé, éducation, ressources, travail, vie culturelle et associative).

2. Oeuvrer pour une société interculturelle

La démocratie est placée devant le défi de la société multiculturelle et multinationale, voire devant le risque d'une résurgence de nationalismes. Le Luxembourg se doit de comprendre l'apport d'une population d'origines nationales et culturelles diverses comme un enrichissement pour chacun de ses membres. Il s'agit de mettre en place des structures capables d'assurer à tous un accès à la culture et à la participation à la vie politique :

- La participation et le droit de vote à tous les échelons doit découler de la résidence;
- Pour mieux pouvoir participer les nouveaux-venus de l'étranger doivent pouvoir bénéficier de cours de langue adaptés et d'initiation à la vie socio-culturelle comme aux Pays-Bas;
- La question d'une double nationalité doit pouvoir être discutée de façon sereine, cette double nationalité pouvant être perçue comme un moyen d'intégration et de participation.

3. Contrecarrer la désagrégation du tissu social

La démocratie est placée devant le défi d'une désagrégation du corps social et d'une résurgence d'égoïsmes corporatistes. Elle se bâtit en associant tous les citoyens à la vie démocratique et en garantissant un partenariat notamment avec les personnes défavorisées et exclues ainsi que les minorités. Leur participation active à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des politiques est une condition nécessaire pour que leur expérience, leurs aspirations et leur pensée soient toujours pris en compte et fassent avancer la démocratie.

Il faut investir :

- dans la connaissance des situations des personnes défavorisées,
- dans la formation des professionnels pour utiliser les méthodes de partenariat les plus adéquates,
- dans le développement des moyens de dialoguer sur un pied d'égalité.

Le Luxembourg se doit de développer à travers une école pour tous le sens de la solidarité et du respect des minorités. La cohésion sociale doit être renforcée par une adaptation de l'école à une population scolaire de toutes origines sociales et nationales.

4. Renforcer les structures participatives et la compétence politique du citoyen

La démocratie vit de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. A l'âge des moyens de communication de masse et du multimédia cette participation ne peut plus se limiter à l'acte électoral exercé tous les cinq ans, voire tous les six ans sur le plan communal.

Devant la complexité grandissante des défis qui se posent une démocratie vivante nécessite d'une part des citoyen(ne)s s'intéressant aux décisions politiques qui concernent la société entière et d'autre part des citoyen(ne)s intégrés aux processus de décision. Ces buts peuvent notamment être atteints par:

- une formation politique et civique pour tous, jeunes et adultes, indépendante de tout parti politique, p.ex. par le biais d'une université populaire, la création d'un centre de formation politique responsable de la diffusion d'informations objectives et complètes, le soutien aux médias indépendants d'un parti politique, l'institution d'un ombudsman / ombudswoman chargé de chercher des médiations entre les administrations et les citoyens,
- au niveau national par l'organisation systématique de tables rondes publiques sur des thèmes d'une importance nationale, sur initiative du gouvernement ou de la Chambre des Députés,
- au niveau communal et régional par la constitution de groupes de travail et de commissions consultatives aux responsabilités claires et précises, auxquelles pourront participer des représentants de la société civile,
- par le recours plus fréquent au référendum national ou communal sur des questions de première importance,

- par un renforcement du travail des organismes consultatifs: ceux-ci doivent notamment être saisis d'office pour certaines matières, leurs avis doivent être rendus publics.

Un rôle essentiel revient dans ce contexte à l'école comme lieu de réalisation de la démocratie. Une promotion active de la participation des jeunes au niveau de l'école leur permet d'apprendre à connaître les responsabilités et moyens d'une société civile dans leur espace vécu («citoyenneté à l'école»). Plus particulièrement il faudra veiller à ce qu'aucun élève ne quitte plus l'enseignement sans avoir reçu une formation politique et civique de base (incluant une formation concernant la thématique du tiers monde), pour autant que possible à un âge où il est capable de comprendre les rouages de la vie politique et de se rendre compte des responsabilités qui lui incombent en tant que simple citoyen.

5. Démocratiser les institutions

La démocratie s'exerce aussi à travers des organes qui reflètent la volonté de la société. Force est cependant de constater qu'au Luxembourg certaines institutions exercent leur influence sans légitimation démocratique, voire reflètent plutôt un esprit corporatiste. Une démocratisation de la vie politique passe par la réforme de certaines institutions-clé.

- Une réforme du Conseil d'Etat doit permettre une démocratisation de ces structures et assurer une représentation de toutes les sensibilités de la société au sein de cet organe.
- Les détenteurs de mandats politiques doivent être invités à déclarer publiquement leurs intérêts économiques.
- Les thèmes de la tripartite d'une portée plus générale doivent d'abord faire l'objet d'un large débat public, en aval de toute discussion au niveau de la tripartite.

6. Améliorer l'accès à l'information

La démocratie ne peut fonctionner que si les citoyen(ne)s peuvent formuler leur avis et prendre des décisions en connaissance de cause. Au Luxembourg n'existe à l'heure actuelle qu'une législation assez modeste concernant le droit à l'information, il s'agit en l'occurrence de la procédure administrative resp. du droit à l'information dans le domaine environnemental. Ces législations ne suffisent plus aux besoins actuels.

Les lacunes au niveau de l'information du public et du droit à l'information doivent être comblées le plus vite dans la législation luxembourgeoise. Le droit à l'accès à l'information ainsi que l'obligation d'information des instances publiques doivent être systématiquement élargis, au-delà du domaine environnemental.

Une nouvelle législation pourra s'inspirer du 'freedom of information act' tel qu'il existe aux Etats-Unis et aux Pays-Bas et comprendre notamment les éléments suivants:

- information du public sur de nouvelles législations / études / éléments caractérisant l'évolution de notre société, particulièrement une législation ayant un impact sur la vie sociale et politique doit être divulguée de façon adaptée et compréhensible pour tous les citoyens;
- création d'un « guichet pour le citoyen » mettant à la disposition du citoyen tous documents européens, nationaux et communaux;
- obligation des instances publiques concernant des demandes adressées par les citoyens;
- informations des instances publiques dans plusieurs langues, afin de tenir compte de la population multilingue.

7. Soutenir l'action des ONG et encourager le bénévolat

La démocratie est vivifiée par l'action des forces vives que constituent toutes sortes d'organisations non gouvernementales indépendantes dans les secteurs les plus divers de la société. Ce sont souvent de telles ONG qui avancent les idées les plus originales et innovatrices, qui mènent les discussions les plus fondamentales pour l'évolution de la société. Dans un sondage récent 38% des électeur/trices ont déclaré voir surtout les ONG comme moteur du développement de notre société.

- La loi devra absolument reconnaître le bénévolat à sa juste valeur. Un congé associatif resp. un congé pour formation politique mérite donc d'être introduit.
- Le soutien financier aux ONG doit être accru d'après des critères stricts et transparents.

8. Promouvoir l'expression culturelle et la recherche en sciences humaines et sociales

La démocratie a besoin de citoyens heureux, capables d'exprimer toutes leurs capacités humaines et de communiquer avec leurs concitoyens issus d'une autre culture sociale ou nationale. La culture est une valeur en soi, et pas seulement un argument commercial ou touristique. La participation à la vie sociale et culturelle doit être reconnue parmi les besoins humains fondamentaux. Elle crée la cohésion sociale et est le facteur d'intégration sociale. La culture est l'expression de ce que l'on vit, de ce que l'on ressent parce qu'elle est un exercice de création, parce qu'elle permet la communication avec d'autres, le dialogue entre les hommes, la culture est affirmation de la dignité de l'homme.

Voilà pourquoi la société doit garantir à tous ses citoyens le droit à la culture en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour assurer à tous un accès à la culture notamment

- en créant des cellules d'animation culturelle allant à la rencontre des personnes ayant moins de ressources personnelles;
- en créant des structures garantissant à tous le droit d'être créatif et utile le temps où il ne serait pas actif sur le marché de l'emploi;
- en favorisant l'intégration sociale par la participation à la vie d'une association ou à une formation de type culturel.

Par une meilleure connaissance de toutes ses richesses culturelles, passées et présentes, la société renforcera son amour propre collectif et ses moyens de défense contre toutes velléités de chauvinisme social ou national.

* Pour mieux comprendre et faire comprendre le fonctionnement de cette société, pour mieux relever les défis et problèmes actuels afin de trouver les solutions adéquates, pour mieux pouvoir affronter les besoins de jeunes, pour pouvoir participer à des projets de recherche internationaux ..., il est important d'investir dans des programmes de recherche fondamentale en sciences humaines et sociales, et pas seulement en sciences économiques et industrielles.

9. Concevoir la démocratie dans un cadre international

La démocratie ne peut se construire et se maintenir que pour autant qu'elle ne se limite pas au cadre national luxembourgeois, ni à celui de l'Union Européenne. Toute société se voulant démocratique doit dès lors avoir pour souci, non pas accessoire, mais primordial, de promouvoir l'ensemble des valeurs mises en avant dans les chapitres précédents de ce document au profit, y compris, des populations des autres pays.

Ceci commande au minimum de proscrire les comportements et les politiques incompatibles avec la promotion de la démocratie - au sens large du présent document - dans d'autres pays et au profit d'autres populations. Au-delà, ceci commande une promotion active des valeurs démocratiques moyennant l'appui, économique et

politique, aux Etats soucieux de promouvoir la démocratie et aux membres de la société civile, notamment les ONG, qui, à l'étranger, travaillent pour la promotion de la démocratie.

10. Promouvoir le facteur humain

La démocratie se fait avec des hommes et femmes. Il devient par conséquent urgent de favoriser les investissements dans le facteur humain: enseignement, y compris au niveau universitaire, jeunesse, santé, citoyens défavorisés, culture, écologie,... Seule une société vivante et active sera capable d'affronter des défis tels que la société sans travail, la société multiculturelle, la société internet.

Association de Soutien aux Travailleurs immigrés (ASTI), Action Solidarité Tiers Monde (ASTM), ATD Quart Monde, forum, Mouvement Ecologique